



FLORENT GUEGUEN

« Les moyens de l'accompagnement social dans le logement sont à sec »

Après l'accord des députés et sénateurs sur la loi « Elan », le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) dresse les perspectives du plan quinquennal « Logement d'abord », dont les assises se sont tenues les 27 et 28 septembre.



Le texte de la loi « Elan » voté en commission paritaire est-il conforme aux objectifs du plan « Logement d'abord » ?

La loi « Elan » apporte peu de leviers supplémentaires pour l'accès des plus pauvres au logement. Sur certaines mesures, elle va même dans le sens inverse, comme sur l'objectif de vendre 40 000 logements sociaux par an. Cela pourrait faire baisser l'offre disponible alors qu'on en manque cruellement. Une politique ambitieuse de mobilisation du parc privé à vocation sociale et de production de PLAI [prêt locatif aidé d'intégration] est la mère des batailles. Le plan « Logement d'abord » annonce un objectif de 40 000 PLAI par an : c'est insuffisant. Il faudrait un rythme de 60 000 PLAI pour sortir de leur situation les gens coincés dans les hébergements d'urgence faute d'offres de logements.

Quelles sont les perspectives d'élargissement du parc HLM ?

La diminution, par le biais des APL, des recettes des bailleurs sociaux menace leurs capacités d'investissement. Assécher les ressources du monde

HLM aura un double impact : sur la qualité de l'entretien des logements existants, et sur la production. Tout cela s'accompagne d'une baisse des aides à la pierre, mécanisme important du financement du logement social, en particulier lorsque les terrains sont chers comme dans les grandes villes. Une remise en cause du modèle économique du logement social est engagée par le gouvernement. Nous sommes inquiets de la capacité à réaliser les objectifs du « Logement d'abord » avec un tel risque de chute de la production.

Dans quelle mesure l'accompagnement social peut-il apporter des solutions à l'urgence ?

Nous devons adapter les pratiques associatives pour prioriser l'accès au logement. Il faut développer les centres d'hébergement et de réinsertion sociale hors les murs, avec des travailleurs sociaux auprès des personnes dans le logement. Nous devons aussi favoriser le travail pair : intégrer dans les équipes des personnes qui ont vécu la grande pauvreté, avec lesquelles une relation particulière se crée pour les ménages accompagnés. Enfin, la culture du droit au logement doit être mieux intégrée dans les centres d'hébergement. Les personnes doivent avoir une demande de logement social à jour et pouvoir faire des recours « Dalo ». Nous devons veiller à ne pas imposer des parcours sans fin dans l'hébergement.

Les personnes exclues de tout dispositif ont-elles leur place dans ces réformes du logement ?

Les moyens de l'accompagnement social dans le logement sont à sec. S'il n'y a pas de réajustement, nous n'arriverons pas à remplir les objectifs du plan quinquennal. Le programme « Un chez-soi d'abord », piloté par la Dihal [délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement], vise à reloger les grands exclus. Il concerne 400 logements aujourd'hui, avec un accompagnement sanitaire intensif. Nous devons faire un effort supplémentaire sur ce programme. On nous annonce un passage à 2 000 places en 2020 : il faut le développer plus vite. Les maraudes doivent également être renforcées, pour aller au contact des personnes invisibles dans l'espace public. Sinon, « Logement d'abord » ne concernera pas les grands exclus mais seulement les personnes précaires évoluant déjà dans des parcours d'insertion. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR MAÏA COURTOIS

REPÈRES Le plan gouvernemental 2018-2022

« pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » propose, avec les grandes associations du logement et de l'hébergement, une réforme structurelle de l'accès au logement.